

Communiqué de presse

Sécurisation des parcours professionnels des intérimaires **Randstad signe son premier CDI intérimaire en région Limousin**

Brive, le 2 octobre 2014 – *Randstad a signé hier l'embauche de son premier CDI intérimaire en région Limousin, Valérie Delcaire, agent de production et préparatrice de commande. Ce contrat, qui offre les avantages du CDI (sécurité de l'emploi) et du travail temporaire (diversité des missions), constitue une évolution majeure en matière d'emploi. Cette signature illustre la capacité du marché du travail français à conjuguer sécurité et flexibilité au bénéfice partagé des salariés et des entreprises.*

« *Randstad a signé l'embauche de son premier CDI intérimaire en région Limousin. Cette signature marque une étape majeure dans la capacité de Randstad, en tant qu'intermédiaire de l'emploi, à rendre plus efficace le fonctionnement du marché du travail local. Il s'inscrit également dans l'engagement du groupe en faveur de la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires* » **souligne Bernard Czorny, Directeur Général en charge du réseau Randstad.**



Pascal Gery, responsable d'agence à Brive-la-Gaillarde, en compagnie de Valérie Delcaire, lors de la signature du CDI intérimaire.

CDI intérimaire : une évolution contractuelle innovante

Le 10 juillet 2013, les partenaires sociaux de la branche du travail temporaire ont conclu un accord sur la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires. Cet accord comprenait deux volets : l'allongement de la durée d'emploi des salariés intérimaires et la création du CDI intérimaire.

Concrètement, l'instauration du CDI intérimaire donne la possibilité aux entreprises de travail temporaire d'embaucher en CDI des salariés intérimaires, lesquels recevront un salaire chaque mois, qu'ils aient été en mission ou non. Cette disposition inédite fait suite à l'extension de l'accord du 10 juillet par le ministère du Travail.

Dans le cadre de cet accord, la profession du travail temporaire s'est engagée à embaucher 20 000 salariés intérimaires en CDI d'ici 2017. Ces embauches seront réparties entre les différentes entreprises de travail temporaire proportionnellement à leur volume d'activité.

Les avantages du CDI intérimaire

Le bénéfice du CDI intérimaire est notamment de développer davantage l'employabilité des salariés intérimaires en favorisant la succession des missions. Ce nouveau contrat permettra aussi de mieux faire face à la problématique des métiers en tension.

Toutefois certaines conditions liées à sa mise en œuvre sont regrettables. Ainsi, au sein de la même entreprise cliente, le délai de carence prévu par la législation continue de s'appliquer entre deux missions successives sur le même poste de travail pour un salarié en CDI intérimaire. De même, la durée des missions est limitée : ainsi, un salarié intérimaire en CDI délégué chez un client ne pourra pas occuper son poste plus de dix-huit mois. La durée légale des missions de travail temporaire reste donc de vigueur quand bien même les salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

● Qu'est-ce que le CDI intérimaire ?

1. Le CDI intérimaire est un contrat de travail qui combine les avantages du CDI (sécurité de l'emploi) et du travail temporaire (diversité des missions)
2. Il est optionnel : l'agence de travail temporaire est libre de proposer ce contrat aux personnes (intérimaires, demandeurs d'emploi, jeunes diplômés, seniors, etc.) de son choix.
3. La personne recrutée dans le cadre d'un CDI intérimaire conserve le statut d'intérimaire et bénéficie à ce titre des avantages conventionnels de la branche du travail temporaire (prévoyance, formation, etc.), à l'exception des indemnités de fin de mission (10% de la rémunération globale).
4. Qu'il soit en mission ou en intermission (période non travaillée), l'intérimaire en CDI bénéficie d'une garantie minimale mensuelle de rémunération (le Smic pour les ouvriers et les employés ; le Smic + 15 % minimum pour les agents de maîtrise et les techniciens et le Smic + 25 % minimum pour les cadres).

● Quels sont ses avantages ?

1. **Pour les salariés**
 - Accès à un emploi durable et aux avantages associés
 - Développer l'employabilité

- Renforce et optimise les actions de formation
- 2. Pour les clients des entreprises de travail temporaire**
 - Renforce l'accès rapide à une main d'œuvre qualifiée, formée et dont les compétences techniques et comportementales ont été validées
- 3. Pour les entreprises de travail temporaire (ETT)**
 - Améliore leur réponse à la demande des clients en recherche de compétences récurrentes sur un même bassin d'emploi
 - Permet de proposer des parcours de carrière au sein du groupe à des personnels qualifiés et/ou expérimentés
 - Optimise les stratégies de formation, en évitant de former de nouveaux candidats sur certaines qualification pénuriques alors que d'autres ont déjà été formés

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2012 un chiffre d'affaires de 3,09 milliards d'euros. En 2012, le groupe (4000 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 83 000 collaborateurs intérimaires et recruté 10 800 professionnels, en s'appuyant sur son réseau national et local de 900 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr



@GroupRandstadFR

Contacts Presse

Groupe Randstad France

Direction de la Communication

01 41 62 22 07

Sophie Durand – 06 37 86 44 00

sophie.durand@randstad.fr

Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39

sebastien.buffet@randstad.fr

Relations Presse - Agence Wellcom

01 46 34 60 60

Sonia El Ouardi – se@wellcom.fr

Gaëlle Legris – gl@wellcom.fr

Julie Fontaine – jf@wellcom.fr



<http://wellcom.fr/presse/randstad/>